

Octobre 2025

Journée du Retraité Militaire Nîmes – 16 octobre 2025

Compte rendu par Daniel Quiévy

La journée du Retraité militaire a été organisée avec un grand succès par le colonel Alain DAVID, président du groupement du Gard de l'ANOCR en partenariat avec **Implic'Action**. Ce fut un moment dense et fraternel d'informations et d'échanges pour répondre aux questions des ex-militaires dans leur reconversion.

Intervention de la Caisse nationale militaire de sécurité sociale



Octobre 1945 naissance du système de sécurité sociale et régime général qui concernera l'ensemble des actifs, les militaires attendront 1949 pour disposer d'une protection sociale comparable à celle du régime général mais spécifique aux métiers des armes. La loi du 12 avril 1949 donnera naissance à la CNMSS.

L'assurance maladie-maternité

Elle assure le remboursement des frais de soins au titre de l'assurance maladie-maternité. Elle pour les soins et prestations effectués sur le territoire national, en métropole et dans les départements d'outre-mer et à l'étranger, dans le cadre d'une affectation ou au cours d'un séjour privé ou professionnel.

L'action sanitaire et sociale

Elle accompagne les familles et améliore des conditions de vie des militaires, elle propose des aides à domicile et des aides financières médico-sociales : **1** maintien à domicile, **2** aides médico-sociales, **3** hospitalisations, **4** handicaps, **5** grand âge et soutien aux aidants. Elle apporte des aides financières médico-sociales adaptées en complément des prestations légales versées au titre de l'assurance maladie-maternité.

La prévention en santé

Elle conduit des actions de prévention en s'appuyant sur celles des es nationales en lien avec ses partenaires de la sphère médico-sociale de la Défense ainsi que le Service de santé des Armées (SSA)

Elle contribue au maintien en condition opérationnelle des forces armées ainsi qu'à la protection de la santé des familles et des retraités.

Les missions déléguées

Le ministère des Armées a délégué à la CNMSS la prise en charge médico-sociale du militaire blessé en service ou pensionné. Elle est l'acteur central de la protection santé, règlement des dossiers de soins et d'appareillage des titulaires de pensions d'invalidité (CPMIVG), frais de soins en milieu civil aux victimes d'affections (blessures ou maladies) imputables au service, aides financières à l'attribution de prothèses, versement des revenus de compensation (allocation rechute).

247 avenue Jacques Cartier 83090 TOULON CEDEX 9

<https://www.cnmss.fr/> - <https://www.linkedin.com/company/cnmss>